



Monsieur Le Maire,
Mairie de Plougastel-Daoulas
1 rue Jean-Fournier
CS 80031
29470 Plougastel-Daoulas
Mail : tiker@mairie-plougastel.fr

Rennes, le 25 mars 2026

Objet : Alerte Sentinelles de la Nature – décharge de déchets professionnels

Monsieur le Maire,

France Nature Environnement Bretagne (FNEB) fédère 140 associations de protection de la nature et de l'environnement en Bretagne qui rassemblent 33 000 adhérents, certaines d'un ancrage historique sur le territoire breton telles qu'Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante.

Dans le cadre de ce dispositif, nous avons reçu une alerte le 26 février 2026, sur votre commune, nous informant d'une activité irrégulière de dépôt de déchets de déconstruction (gravats, déchets divers: menuiserie, roues de camions et tracteurs ...) et de terrassement, représentant un volume de plusieurs centaines de m3. L'arrivée de ces déchets inertes serait alimentée plusieurs fois par mois par des camions-bennes. Sur la photos jointe en annexe, nous pouvons constater la présence d'un tractopelle en activité sur site, à proximité d'une serre agricole.

Les parcelles concernées sont les n°E1161, E1197 et E113, appartenant a priori d'après les données MAJIC à la SCEA LE PRE DE LA FONTAINE, route de Kroas Ar Vossen.

Tout d'abord, nous nous interrogeons sur le changement d'utilisation du sol depuis 2018. En effet, ce dépôt se situe en zone agricole du PLUi de Brest métropole (extrait du PLU en annexe), or, cette utilisation du sol ne semble pas autorisée par l'article A1 ce qui pourrait constituer une infraction au titre de l'article L.610-1 du code de l'urbanisme. Avez-vous délivré une quelconque autorisation d'urbanisme sur ce site ?

Si oui, nous souhaiterions que vous nous communiquiez le dossier de demande qui comprend des informations environnementales au sens des articles 4 et 5 de la convention d'Aarhus et des articles L. 124-1 et suivants du Code de l'environnement.

Si non, nous vous demandons d'engager les mesures prévues face à ce genre de délit, au titre de vos pouvoirs d'officier de police judiciaire en application de l'article L.480-1 du code de l'urbanisme, ainsi que d'exiger du responsable la régularisation de sa situation par remise en état.

Ensuite, nous voulions attirer votre attention sur le fait que cette installation constitue une installation de stockage de déchets inertes au regard de la législation des « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE, rubrique 2760, annexe 4 de l'article R.511-9 du code de l'environnement). Dans ce cas, elle ne peut exister qu'après obtention d'un enregistrement, dont l'absence constitue d'ailleurs un délit prévu par l'article L. 173-1 du code de l'environnement.

France Nature Environnement Bretagne est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Agréée par l'État au titre de « la protection de l'environnement » & « jeunesse et éducation populaire ». C'est plus de 130 associations ancrées sur tout le territoire breton et 25 000 adhérents. Parmi les associations départementales et régionales, sont représentées Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, Viv'Armor Nature, le Groupe Mammalogique breton, Clim'Actions Bretagne, l'UMIVEM, Al Lark, et Cohérence.

Retrouvez-nous sur [fne-bretagne.bzh](https://www.fne-bretagne.bzh), Facebook et Instagram.

Il en est de même s'il s'agit d'une station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes (rubrique 2571) qui doit être déclarée au titre de la réglementation ICPE. Le fait d'exploiter cette installation sans la déclaration nécessaire constitue une contravention (article R. 514-4 du code de l'environnement).

Nous souhaiterions donc savoir si vous aviez reçu une copie de l'arrêté d'enregistrement ou de la preuve du dépôt de déclaration puisque vous devez en être destinataire en vertu du code de l'environnement (articles R512-46-24 et R.181-44 et pour les ICPE déclaration article R.512-59). Si c'est le cas, nous souhaiterions que vous nous la communiquiez puisqu'il s'agit là aussi d'une information environnement. Sinon, l'inspection des installations classées pourrait apporter son éclairage sur la situation et procéder si nécessaire à un contrôle de l'installation.

Confiant dans l'efficacité de vos services pour préserver l'environnement, nous souhaiterions être tenu informé des suites que vous ne manquerez pas de donner à cette affaire.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos plus sincères salutations associatives.

Depuis 10 ans, l'outil [Sentinelles de la Nature](#) permet aux citoyens de recenser des atteintes à l'environnement et des actions positives pour la nature à travers sa plateforme de veille environnementale déployée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cet outil n'a pas vocation à se substituer à la police de l'environnement mais au contraire d'informer les autorités compétentes et les élus sur des atteintes l'environnement relevant de leur champ de compétences. Nous sommes également à la disposition des collectivités territoriales pour les accompagner et les conseiller dans la résorption d'atteintes à l'environnement récurrentes.

Denez L'Hostis,
co-président de FNE Bretagne



Copies :

DREAL Bretagne – UD Finistère : ud29.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

Brest métropole, direction déchets : collecte-professionnels@brest-metropole.fr / proprete-dechets@brest-metropole.fr

Adresse de retour :

FNE Bretagne, 48 Boulevard Magenta, 35 000 Rennes

Sullyvan Henrio, Chef de projet mobilisation associative et citoyenne, FNE Bretagne,
sentinelles@fne-bretagne.bzh

Pièces jointes :

- photo récente du site :

France Nature Environnement Bretagne est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Agréée par l'État au titre de « la protection de l'environnement » & « jeunesse et éducation populaire ». C'est plus de 130 associations ancrées sur tout le territoire breton et 25 000 adhérents. Parmi les associations départementales et régionales, sont représentées Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, Viv'Armor Nature, le Groupe Mammalogique breton, Clim'Actions Bretagne, l'UMIVEM, Al Lark, et Cohérence.

Retrouvez-nous sur fne-bretagne.bzh, Facebook et Instagram.



- Extrait Géoportail :



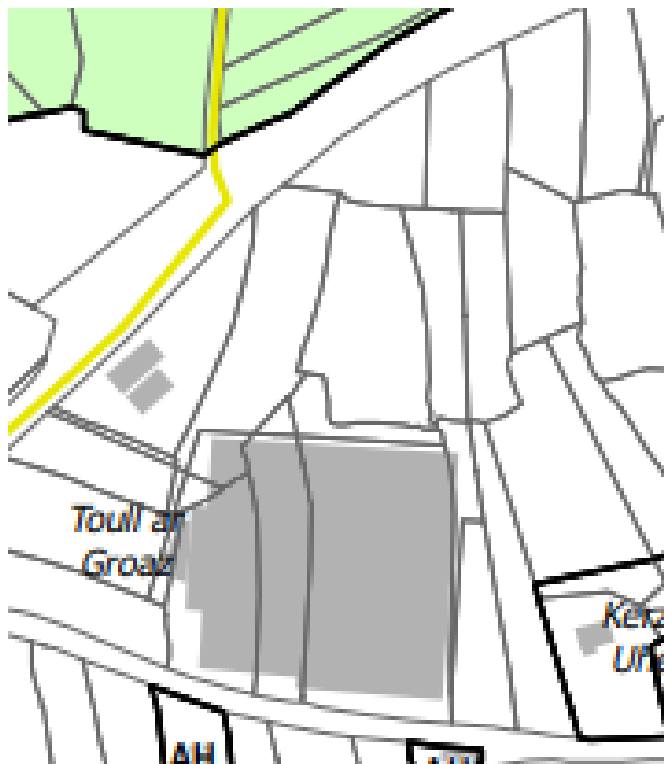
© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 4° 24' 22" W
Latitude : 48° 20' 58" N

- Extrait du PLU : zone A du PLUi de Brest métropole

France Nature Environnement Bretagne est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Agréée par l'État au titre de « la protection de l'environnement » & « jeunesse et éducation populaire ». C'est plus de 130 associations ancrées sur tout le territoire breton et 25 000 adhérents. Parmi les associations départementales et régionales, sont représentées Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, Viv'Armor Nature, le Groupe Mammalogique breton, Clim'Actions Bretagne, l'UMIVEM, Al Lark, et Cohérence.

Retrouvez-nous sur fne-bretagne.bzh, Facebook et Instagram.



France Nature Environnement Bretagne est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Agréée par l'État au titre de « la protection de l'environnement » & « jeunesse et éducation populaire ». C'est plus de 130 associations ancrées sur tout le territoire breton et 25 000 adhérents. Parmi les associations départementales et régionales, sont représentées Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, Viv'Armor Nature, le Groupe Mammalogique breton, Clim'Actions Bretagne, l'UMIVEM, Al Lark, et Cohérence.
Retrouvez-nous sur fne-bretagne.bzh, Facebook et Instagram.